

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1804533A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 105.

En outre, 14 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et 24 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

L'ensemble des postes offerts sont répartis ainsi qu'il suit :

ACADÉMIE OU VICE-RECTORAT	RECRUTEMENTS SANS CONCOURS	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Administration centrale	-	1	-
Amiens	8	1	1
Besançon	1	-	-
Bordeaux	-	-	1
Caen	17	1	2
Dijon	10	1	-
Grenoble	17	3	2
Guadeloupe	3	-	-
Guyane	4	-	-
Limoges	14	2	3
Lyon	-	2	6
Martinique	7	-	1
Montpellier	-	-	1
Paris	-	-	3
Poitiers	6	1	1
Reims	8	-	-
Toulouse	8	2	3
Mayotte	2	-	-
Totaux	105	14	24